

5 - REFERENTIELS

INTITULE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE : (BM) Brevet de Maîtrise « Éducateur – Comportementaliste Canin – Félin- NAC » (niveau 5)

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 1 : ACCOMPAGNER LA CELLULE FAMILIALE EN EDUCATION COMPORTEMENTALE CANIN-FELIN-NAC			
A 1.1 : Analyse du besoin d'accompagnement de la cellule familiale <ul style="list-style-type: none"> - Recueil des éléments de contexte - Analyse de la demande d'accompagnement en éducation comportementale canin-félin-NAC - Sécurisation des interventions - Identification des besoins de l'animal - Observation de l'état émotionnel de l'animal - Analyse de l'état comportemental de l'animal 	C 1.1 : Analyser les attentes de la cellule familiale vis-à-vis de l'intervention en éducation comportementale canin-félin-NAC, en l'interrogeant sur ses besoins, ses caractéristiques et sa perception de la situation afin de mettre en place un accompagnement adapté	ME1.1 Jeu de rôle (C 1.1, C 1.3, C 1.4) à partir d'une situation tirée au sort traitant d'un cas avec chien ou d'un cas avec chat-NAC (projet d'adoption, animal présentant des comportements agressifs, changement d'environnement, animal malpropre...) <ul style="list-style-type: none"> - L'éducateur-comportementaliste (candidat) questionne son client (Jury) sur la nature de son besoin, sur l'animal et sur son environnement et contexte général. - L'éducateur-comportementaliste (candidat) vérifie la faisabilité de la demande du client (Jury) et réalise une proposition de plan d'action cohérent par rapport à la thématique de départ. 	C 1.1 Le client est interrogé sur : <ul style="list-style-type: none"> - La nature du besoin (projet d'adoption, animal présentant des comportements agressifs, changement d'environnement, animal malpropre...) - Son environnement et sa cellule familiale : lieux quotidiens, composition de la cellule familiale, autres parties prenantes, disponibilités pour l'animal... - Son quotidien et ses aspirations vis-à-vis de l'intervention d'éducation éthologique canin-félin-NAC (historique, quotidien, perspectives, description de ses besoins...) - L'animal : espèce, race, et personnalité (âge, santé, comportement, lien social, origine, historique...) Selon la nature du besoin et le contexte, les conditions (enfants présents/absents, présence d'une châtière en libre service / extérieur libre/grillagé, chiens en laisse ou muselés, environnement de travail, NAC en liberté (pièce adaptée, logement entier, ...), semi-liberté (liberté

		<p>- L'éducateur-comportementaliste (candidat) fait le choix d'une approche de travail adaptée au binôme client-animal. Il devra exposer son approche et former son client (Jury).</p>	<p>sur des temps donnés et dans des lieux précis) ou contenu dans le respect de son intégrité physique et mentale, contacts inter et intra espèces, ...) et les moyens matériels (nourriture, accessoires, cages, lieux d'élimination, ...) sont identifiés, définis et préparés en vue d'une rencontre adéquate et sécuritaire.</p>
	<p>C 1.2 : Analyser le comportement de l'animal, en tenant compte de son état émotionnel et de son attitude avec les membres de la cellule familiale, afin de déterminer les besoins de l'animal en accompagnement</p>	<p>ME1.2 : Mise en situation professionnelle par vidéo, à l'écrit (C 1.2) : Sur la base d'une lecture vidéo, le candidat, en tant qu'éducateur-comportementaliste canin-félin-NAC, observe, analyse et caractérise le comportement de l'animal présenté (Chien ou Chat ou NAC)</p> <p>Pour les espèces non représentées en vidéo, le candidat répond à l'écrit à des questions d'analyse des comportements des dites espèces.</p>	<p>C 1.2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les signaux de communication canine-féline-NAC (mimiques, postures, signaux de communication, vocalisations, ...) et/ou ses réactions sont étudiés afin d'évaluer l'état émotionnel de l'animal (état de bien-être, à l'aise/mal à l'aise, peur, anxiété, stress...). - En fonction de ces observations, le comportement de l'animal est caractérisé en réponse comportementale adaptée, perfectible, ou inadaptée. - En cas de réponse comportementale estimée inadaptée, cette dernière est étudiée afin d'en déterminer l'origine potentielle (conséquence, risque de pathologie sous-jacent, traumatisme, ...) ainsi que la gravité pour la cellule familiale, la société ou encore l'animal lui-même.
<p>A 1.2 : Mise en œuvre de programmes de travail humain-animal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la situation globale (attentes de la cellule familiale et analyse comportementale et émotionnelle de l'animal) - Validation de la demande - Réalisation d'un plan de travail - Présentation du plan de travail au client 	<p>C 1.3 : Construire des exercices adaptés à l'état des lieux réalisé et prenant en compte les spécificités du client (profil, budget, disponibilités...) et de son animal, afin de proposer un programme de travail personnalisé et réaliste au client</p>		<p>C 1.3</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adéquation entre la demande initiale du client (malpropreté, destruction, vocalises, marquages urinaires, cohabitation inter ou intra espèces, ...) et les besoins d'accompagnement pressentis au regard de l'analyse du comportement de l'animal (stress, peur, ennui, excitabilité, ...) est vérifiée. Le cas échéant, les besoins sont réajustés ou de nouveaux besoins sont identifiés. - Le plan d'action est élaboré en concertation avec le client. Il est expliqué et argumenté auprès du client. Le

<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation - Coaching de la cellule familiale - Evaluations intermédiaires et finales des exercices - Animation de séances collectives humain-chien 			<p>vocabulaire et le langage (clair, pédagogique...) permettent une bonne transmission du message.</p> <p>Le plan d'action est adapté au profil du client (budget, disponibilité, format...), à la problématique à traiter (nature de la problématique), aux caractéristiques (espèce, race, âge, origine...) et à l'état émotionnel de l'animal.</p> <p>Les grands axes de travail sont définis afin de répondre à la problématique du client.</p> <p>Dans ce plan d'action sont décrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les objectifs (amélioration du comportement, amélioration de la relation, nouveaux acquis éducatifs, ...) ✓ les conditions de réalisation : modifications du comportement du client, modification et gestion de l'environnement, ... ✓ le nombre de séances ✓ le rythme des séances (régularité) ✓ le prix de la prestation ✓ la date de démarrage des séances ✓ le format (séances individuelles, séances collectives...) ✓ le contenu des exercices et leurs objectifs : comportement et attitude à adopter, gestuelle à adopter, utilisation de matériel, environnement... ✓ Les exercices sont graduels et tiennent compte de l'intégrité physique et émotionnelle du client et de son animal. <p>Les conditions de sécurité sont réunies.</p>
--	--	--	--

	<p>C 1.4 : Accompagner le client dans sa mise en œuvre des techniques d'apprentissage d'éducation comportementale, en utilisant des outils pédagogiques adaptés, afin de lui permettre d'établir une relation équilibrée avec son animal</p>		<p>C 1.4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques comportementales d'un chat/chien/NAC (modes de communication, besoins, types d'agressivité, dangerosité...) sont expliquées au client. - Les modes de communication (expressions imagées, vocabulaire...) et l'approche de coaching (approche théorique, approche pratique avec démonstrations...) sont adaptés au profil du client. - L'approche choisie pour communiquer les informations aux publics en situation de handicap est adaptée à la nature du handicap (langage, organisation des prestations, techniques de démonstration...). - Les démonstrations et / ou explications sont claires et précises. - En fonction de l'avancée des exercices, la nature, la fréquence, l'intensité, la durée ou le nombre d'exercices sont réajustés. <p>Une évaluation finale est réalisée en concertation avec le client. Elle est formalisée à l'écrit ou faite à l'oral auprès du client.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats des exercices sont évalués par rapport aux objectifs du plan de travail d'éducation éthologique canin-félin-NAC. - De nouveaux besoins sont identifiés le cas échéant (nouveaux exercices, nouveau plan de travail, séances collectives...).
--	---	--	---

	<p>C 1.5 : Concevoir des séances pédagogiques collectives, en prenant en compte la compatibilité des binômes, afin d'accompagner les binômes chien-humain et de créer des situations d'apprentissage de groupe</p>	<p>ME1.3 : Jeu de rôles (C 1.5) : En fonction d'une situation tirée au sort (profil client, profil émotionnel de l'animal, besoins définis), l'éducateur-comportementaliste (candidat) auprès du client (Jury) devra motiver la possibilité et l'intérêt d'inclure le binôme au sein d'un groupe et détailler son accompagnement, ses critères de sélection des autres participants et les exercices à mettre en place.</p>	<p>C 1.5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le thème abordé est choisi : <ul style="list-style-type: none"> ✓ travail éducatif (positions, marche en laisse, medical training, rappel, ...) ✓ évolution en groupe en laisse et/ou en liberté, ✓ évolution en milieu urbain/campagne, ... - Les canins sélectionnés sont compatibles entre eux sur le plan comportemental, émotionnel, de l'âge. - Les propositions sont créatives pour un apprentissage ludique des binômes. - Une communication adaptée aux groupes est utilisée avec des consignes et explications compréhensibles par les différents profils du groupe - Le groupe est géré de manière sécuritaire pour le client, son animal, les autres participants (ainsi que les autres usagers du lieu choisi le cas échéant) en vue de maintenir une cohésion et une harmonie. - Les paliers de progression sont construits et adaptés aux binômes en termes d'objectifs et de mise en œuvre. - Les activités permettent à chaque binôme d'être autonome dans la pratique (outils pédagogiques...).
--	--	---	--

BLOC 2 : REALISER DES INTERVENTIONS DE MEDIATION, SENSIBILISATION ET CONSEIL AUPRES DE PUBLICS ET STRUCTURES SPECIFIQUES

<p>A 2.1 : Organisation des interventions de médiation et de sensibilisation et prévention canin-félin-NAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins en médiation ou sensibilisation/prévention canin-félin-NAC auprès des publics - Elaboration des supports d'intervention 	<p>C 2.1 : Elaborer des programmes d'intervention adaptés aux spécificités des publics afin de préparer les interventions de médiation, sensibilisation et prévention canin-félin-NAC</p>	<p>ME2.1 : Etude de cas, à l'écrit et restituée à l'oral devant le Jury (C 2.1, C 2.2, C 2.3)</p> <p>Après tirage au sort d'un type d'intervention sollicitée (médiation, sensibilisation, prévention canin-félin-NAC) et d'un public spécifique (personnes autistes, trisomiques, personnes âgées, particuliers...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat définit un programme d'intervention ainsi que les supports, outils, procédés qu'il utilise. Il les expose ensuite oralement au Jury. - Le candidat décrit comment il sélectionne, entraîne l'animal aux publics. - Le candidat rédige un rapport dans lequel il décrit comment il anime les séances auprès des publics 	<p>C 2.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les structures sont interrogées sur leurs besoins : nature du besoin, publics et leurs spécificités. Le programme d'intervention est adapté à l'objectif (médiation, sensibilisation...) et à la thématique demandée. - Les supports sont ludiques clairs, créatifs et adaptés aux spécificités des publics (âge, mobilité, capacités cognitives...). - Les aménagements de l'environnement sont cohérents avec le bien-être des animaux, l'environnement et la faisabilité en termes de temps et de moyens.
---	--	--	--

<p>A 2.2 : Animation de séances de médiation, sensibilisation et/ou de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information des publics sur les animaux - Animation des séances de médiation - Animation des séances de sensibilisation et/ou de prévention - Bilans de séances 	<p>C 2.2 : Accompagner des publics spécifiques, en prenant en compte les caractéristiques (possibilités et limites) des personnes et en choisissant l'animal adapté, afin d'améliorer le bien-être des publics</p>		<p>C 2.2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des explications sur la manière d'aborder un animal inconnu ainsi que sur les préférences de l'animal présent sont données aux publics et les gestes sont montrés afin de communiquer avec l'animal présent sur le lieu d'intervention. - L'animal présent est adapté aux actions de médiation et aux publics (espèce, âge, comportement...) et a été entraîné en amont. - Les spécificités des publics sont prises en compte dans les explications et dans les techniques adoptées : personnes âgées, personnes atteintes de cynophobie, personnes mal voyantes et autres personnes en situation de handicap... - Le langage est adapté (explications claires, vocabulaire adapté ...) afin de transmettre les messages. - Les actions de médiation sont réalisées en concertation avec les équipes encadrantes (cas des structures). - Des bilans intermédiaires et de fin de séance sont réalisés, ils sont structurés et vérifient l'atteinte des objectifs fixés.
	<p>C 2.3 : Animer des sessions de sensibilisation et/ou de prévention, en utilisant des techniques pédagogiques et outils spécifiques aux publics, afin d'informer sur le comportement canin et félin-NAC et la conduite à tenir</p>		<p>C 2.3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les publics sont informés sur les caractéristiques du chien/chat-NAC et leurs comportements de communication. - Les sessions portent sur la : <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation adaptée aux publics visés (particuliers, usagers des parcs canins...) : Les publics sont informés sur les bonnes pratiques (ramassages des déjections, tenue en laisse, gestion des croisements humain-congénère...) ✓ Prévention adaptée aux publics visés (enfants en école, professionnels de la santé, services postaux...) : conduite à tenir en cas de situation à risque, comportement à adopter vis-à-vis de l'animal en anticipation ou suite à une problématique (morsures, griffades...)

			<ul style="list-style-type: none"> - Des échanges sont organisés pour amener les publics à discuter autour des problématiques rencontrées. - Des bilans intermédiaires et de fin de séance sont réalisés, ils sont structurés et vérifient l'atteinte des objectifs fixés.
<p>A 2.3 : Conseil des structures d'accueil collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueil des besoins de la structure d'accueil des animaux - Mise en place de dispositifs dans la structure d'accueil des animaux 	<p>C 2.4 : Conseiller les structures d'accueil collectif, en utilisant des dispositifs adaptés à leurs caractéristiques, afin d'améliorer les conditions de vie des animaux</p>	<p>ME2.2 : Etude de cas, à l'écrit et restituée à l'oral devant le Jury (C 2.4)</p> <p>Après avoir observé la situation d'une structure d'accueil collectif (plans et détail écrit des infrastructures, organisations des journées, moyens humains présents...), le candidat proposera des aménagements en vue d'améliorer le bien-être des animaux.</p>	<p>C 2.4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques du lieu d'accueil (structures de gardes avec hébergement, élevages, fourrières, refuges, parcs canins...) et des animaux (âges, état émotionnel, statut physiologique (chaleur, gestation, ...) sont observées et prises en compte dans le plan d'action. - Des dispositifs adaptés (aux animaux, structures et budget de la structures...) sont créés : <ul style="list-style-type: none"> ✓ aménagement d'espace : Parcs et/ou zones d'ébat et de stimulation, plusieurs entrées, sas (gestion des nouveaux entrants, éviter les agressions), box avec plusieurs niveaux, zones de pleine visibilité ou au contraire de cachette, plateformes (espace en 3D), ... ✓ conception d'outils d'enrichissement : jeux de stimulation mentale, parcours (sensoriels, d'activité physique, conception de dispositifs de confort pour le chat, le chien et les NAC (tunnels, hamac...), ...)

BLOC 3 : CRÉER ET GÉRER UNE ENTREPRISE D'EDUCATEUR COMPORTEMENTALISTE CANIN-FELIN-NAC

<p>A 3.1 : Création et promotion de l'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'un projet de création d'entreprise, de reprise ou de développement d'activité - Construction du schéma financier de l'entreprise (business model) - Promotion du projet entrepreneurial - Elaboration de l'argumentaire de présentation de l'entreprise - Présentation du projet à des financeurs (banquiers, investisseurs, clients...) 	<p>C 3.1 : Construire un projet entrepreneurial en éducation comportementale canin-félin-NAC en élaborant un business model et en identifiant les leviers d'aide financiers et administratifs, afin d'ancrer son projet de création, de reprise ou de développement dans la réalité fiscale, sociale et juridique du secteur canin-félin-NAC</p>	<p>ME3.1 Dossier « Fonction entrepreneuriale » - Ecrit (C 3.1, C 3.3)</p> <p>A partir d'un dossier constitué de textes d'actualité à caractère économique et/ou réglementaire et/ou social (le statut d'auto-entrepreneur, les zones franches, le statut de conjoint-collaborateur...), le candidat analysera l'ensemble de ces documents, avant d'en mesurer l'impact éventuel sur son secteur d'activité, sa branche et son entreprise. Son point de vue devra être argumenté et illustré.</p>	<p>C 3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les critères de viabilité du projet sont identifiés. - Les impacts financiers et patrimoniaux des choix sont énoncés et arbitrés. - La présentation du projet est complète et fédère les acteurs (équipe, partenaires...). - Les relais, aides et soutiens intervenant dans la création/développement d'entreprises dans le secteur canin-félin-NAC sont identifiés et mobilisés.
	<p>C 3.2 : Promouvoir le projet de création/reprise d'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC en construisant un argumentaire, une présentation, un storytelling, afin de présenter le projet à des financeurs</p>	<p>ME3.2 : Analyse de la « Fonction entrepreneuriale » - Oral (C 3.2)</p> <p>Le candidat analysera sa production écrite et apportera tout élément complémentaire ou rectificatif, en lien avec le thème et lui paraissant pertinent pour son secteur d'activité.</p>	<p>C 3.2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat identifie les éléments clefs sur l'entreprise et les prestations à mettre en valeur. - L'argumentaire est clair et synthétique. - Il est de nature à susciter l'adhésion de financeurs. - L'argumentaire utilisé dans la présentation du projet est adapté au contexte et registre des interlocuteurs et illustré d'exemples.

<p>A 3.2 : Supervision du respect de la réglementation d'activité en termes scientifiques, d'hygiène et de sécurité au sein de l'entreprise par les équipes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une veille juridique, scientifique sur le secteur canin-félin-NAC - Application des règles d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise lors des interventions - Rédaction du règlement sanitaire - Identification des risques et des actions préventives 	<p>C 3.3 : Assurer la veille juridique, scientifique et technologique propre à l'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC et à son activité, dans l'objectif d'inscrire l'activité dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de bien-être animal et d'informer le personnel à l'occasion de toute évolution juridique ou normative</p>		<p>C 3.3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat identifie des sources fiables et multiples. - Le système de veille et la régularité de son suivi sont pertinents. - Les conséquences d'une évolution juridique, réglementaire ou scientifique sur le secteur canin-félin-NAC sont anticipées.
---	--	--	--

	<p>C 3.4 : Veiller à la conformité et au nettoyage des équipements, matériels et locaux mobilisés lors des interventions d'accompagnement comportemental canin-félin-NAC, en s'appuyant sur le règlement sanitaire de la structure, afin de mener les interventions dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité</p>	<p>ME3.3 : Etude de cas - Ecrit (C 3.4, C 3.5) D'après une structure type décrite (activités, plans, rapports d'hygiène et de sécurité, ...) le candidat analyse la situation, fait des propositions d'amélioration et/ou rédige des procédures de nettoyage et de sécurité.</p>	<p>C 3.4 - L'hygiène des locaux et leur accessibilité sont vérifiées et conformes à la réglementation en vigueur (accessibilité aux personnes en situation de handicap...) - Le règlement sanitaire est rédigé en vue d'identifier, de limiter et d'anticiper les risques (plan de nettoyage et de désinfection, prophylaxie des animaux, formation du personnel quant à l'utilisation ou dosage des produits de nettoyage et désinfection ...) et comprend des actions correctives et préventives. - Le matériel (laisse, muselière, harnais, longe, collier...) et les dispositifs utilisés (obstacles, matériel de détection...), sont vérifiés et adaptés aux animaux (morphologie...).</p>
--	---	--	--

	<p>C 3.5 : Rédiger les procédures de mise en application des mesures de sécurité, en respectant la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité du travail et de bien-être animal, afin d'anticiper les risques pour les humains, les animaux et pour l'entreprise</p>		<p>C 3.5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les procédures sont complètes et comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ✓ les dispositions applicables aux locaux et espaces pour animaux (accès, hygiène, secours et évacuation) ✓ les mesures spécifiques prises pour prévenir les risques ✓ les risques propres de l'entreprise encourus par ses collaborateurs ✓ les principaux risques liés aux animaux et aux publics. - Les procédures respectent la réglementation en vigueur et fait mention des évolutions réglementaires. Elles prévoient le port impératif d'équipements de protection individuelle adaptés, la précaution à avoir lors de l'utilisation de certains équipements.
<p>A 3.3 : Gestion d'une entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un dossier financier de l'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin à destination des partenaires extérieurs (banquier, société de cautionnement mutuel...) - Construction d'un plan de financement - Elaboration de la stratégie de l'entreprise - Pilotage au quotidien la rentabilité de l'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin - Mesure continue de la santé de l'entreprise - Calcul du seuil de rentabilité 	<p>C 3.6 : Elaborer un plan de financement à destination du banquier, en diversifiant les sources de financements et en justifiant chacun des postes et la stratégie de l'entreprise au moyen des comptes de résultats et des bilans sur les derniers exercices, afin de mener un projet intra-entrepreneurial viable</p> <p>C 3.7 : Evaluer de façon continue la santé de l'entreprise, en se référant aux moyennes professionnelles du secteur, en établissant pour chaque production, le seuil de rentabilité pour l'entreprise, en contrôlant la valeur des stocks et sa rotation, en négociant les délais fournisseurs, et en apportant les correctifs nécessaires, afin de s'assurer la viabilité de l'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC</p>	<p>ME3.4 : Etude de cas « Gestion » - Ecrit (C 3.6, C 3.7, C 3.8)</p> <p>Sous la forme d'une étude de cas, le candidat analysera la situation financière d'une entreprise à partir de ses documents comptables et définira si le projet de reprise/création ou le projet porté par le dirigeant est viable, et sous quelle(s) condition(s).</p>	<p>C 3.6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de financement est réaliste et conforme aux moyennes du secteur. - Le candidat analyse la santé financière de l'entreprise et démontre sa rentabilité au regard de son projet, de ses objectifs. - Il justifie et/ou explique la stratégie de l'entreprise en développant des arguments basés sur les comptes de résultats et des bilans sur les derniers exercices. <p>C 3.7</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat mesure le seuil de rentabilité à partir du prix de vente unitaire et du coût de revient. - Les correctifs apportés suite aux résultats des contrôles effectués sont pertinents.

<p>A 3.4 : Définition de la politique tarifaire applicable aux prestations de l'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Calcul du taux de marge - Définition du taux de remise tarifaire - Définition des modalités et des facilités de paiement 	<p>C 3.8 : Mettre en œuvre les actions de la politique tarifaire en ayant préalablement défini le taux de marge de chaque prestation, le taux de remise applicable selon les prestations demandées ainsi que les modalités et/ou facilités de paiement, afin d'adapter les prix aux différents secteurs d'interventions de l'entreprise</p>		<p>C 3.8</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat identifie tous les coûts nécessaires à la réalisation des prestations et services. - La structure des coûts est construite en s'appuyant sur les coûts réels. - Les tarifs sont adaptables aux besoins du client tout en respectant le taux de marge. - La politique tarifaire est en adéquation avec les prestations proposées et les marchés.
BLOC 4 : COMMERCIALISER LES PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE D'EDUCATEUR COMPORTEMENTALISTE CANIN-FELIN-NAC			
<p>A 4.1 : Définition de l'offre commerciale de l'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de l'offre commerciale de l'entreprise - Proposition d'une offre de prestations différenciée (mise en valeur des compétences et des savoir-faire particuliers de l'entreprise) - Définition du positionnement de l'offre commerciale de l'entreprise - Définition des objectifs de vente 	<p>C 4.1 : Concevoir une offre commerciale lisible sur le segment des prestations de l'entreprise en développant une gamme de services spécifiques différenciant les compétences et les savoir-faire particuliers de l'entreprise au regard de la concurrence locale et régionale, dans l'objectif d'une diffusion à des particuliers et des professionnels</p>	<p>ME4.1 Etude de cas « Commercialisation » : - Ecrit (C 4.1, C 4.2, C 4.4)</p> <p>A partir d'une étude de cas exposant la situation commerciale, la concurrence et le marché d'une entreprise, le candidat analyse la situation commerciale de ladite entreprise et formule une stratégie commerciale, tarifaire et de communication réaliste, et en lien avec les ambitions de son dirigeant.</p>	<p>C 4.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'offre commerciale est complète et comprend : <ul style="list-style-type: none"> ✓ un résumé des besoins du prospect, ✓ une description des prestations et services proposés, ✓ le détail des engagements de l'entreprise d'éducation éthologique canin-félin-NAC, ✓ les tarifs, ✓ une description de l'entreprise et de ses réalisations. - La plus-value de l'entreprise en termes de compétences et des savoir-faire particuliers sont identifiés. - La segmentation est cohérente entre services et le public cible. - L'offre proposée est lisible et facilement identifiable par le client. - L'offre retenue est efficace commercialement et financièrement. - Le positionnement commercial de l'entreprise est clair.

	C 4.2 : Définir les objectifs de vente à court, moyen et long terme , en fonction de la marge à réaliser, afin de mettre en œuvre une politique commerciale cohérente		C 4.2 - Les objectifs sont réalisables. - Il sont en adéquation avec la politique commerciale. - Les objectifs permettent des actions commerciales efficaces (augmentation du trafic, du CA).
A 4.2 : Conseil à la vente de prestations de l'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC - Négociation commerciale - Rédaction d'une proposition commerciale à destination d'un prospect	C 4.3 : Construire une proposition commerciale en incluant une gamme de prestations et de services adaptée aux besoins du client analysés, tout en étant force de proposition et y compris en langue étrangère, afin de répondre au mieux au prospect	ME4.2 – Présentation de l'activité d'éducation comportementale canin-félin en Langue vivante - Oral (C 4.3) Le candidat tirera au sort un texte court en langues étrangères d'ordre économique ou en lien avec son activité d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC. Il se présentera, présentera son projet professionnel et s'exprimera sur le texte.	C 4.3 - Le candidat inclut les besoins préalablement identifiés du client dans la proposition commerciale. - La proposition comprend une description de l'entreprise et de ses prestations et services. - La proposition financière est ferme, tout en étant de nature à être acceptée par le client. - Elle exprime les modalités et les facilités de paiement. - La proposition commerciale est présentée à l'oral dans une langue étrangère.
A 4.3 : Conception des outils et des vecteurs de communication destinés aux particuliers et aux professionnels (prospection, notoriété, ...) - Promotion des savoir-faire particuliers de l'entreprise - Définition du plan d'actions marketing	C 4.4 : Définir la stratégie de communication externe de l'entreprise en sélectionnant les actions marketing pertinentes à la mise en valeur des réalisations de l'entreprise, à des fins de prospection et de communication à destination des clients		C 4.4 - Les actions marketing conduites (participation à des salons et autres manifestations, mailing, ...) en France et à l'étranger sont pertinentes au regard du positionnement et de la stratégie commerciale de l'entreprise.

BLOC 5 : GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES D'UNE ENTREPRISE D'EDUCATION COMPORTEMENTALE CANIN-FELIN-NAC

<p>A 5.1 : Supervision de l'organisation du travail au sein de l'entreprise d'éducateur-comportementaliste canin-félin-NAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'organisation du travail au sein de l'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC - Analyse des besoins en formation - Organisation d'une stratégie RH 	<p>C 5.1 : Analyser l'organisation du travail de l'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC, en se référant aux évaluations des salariés et aux résultats d'activité de l'entreprise et en prenant en compte les situations de handicap, afin d'améliorer l'efficacité des salariés</p>	<p>ME5.1 - Etude de cas « GRH » – Ecrit (C 5.1, C 5.2, C 5.3)</p> <p>Sous la forme d'un cas décrivant l'organisation RH d'une entreprise, le candidat analysera l'efficacité de la structure et préconisera des axes d'amélioration, qu'il chiffrera et déclinera en solutions opérationnelles.</p>	<p>C 5.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les consignes données en termes d'organisation du travail sont claires. - Les objectifs fixés en termes d'activité sont cohérents avec les capacités de l'entreprise. - Les situations de handicap sont prises en compte dans l'analyse (organisation du travail, aménagement du poste de travail, parcours professionnel du salarié...).
	<p>C 5.2 : Evaluer les besoins en formation pour l'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC, en analysant les besoins en formation et projets professionnels des salariés, tout en intégrant les innovations techniques, réglementaires du secteur d'activité de l'entreprise, afin d'organiser la montée en compétence des salariés</p>		<p>C 5.2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat recense et analyse les données de l'entreprise sur les succès, les difficultés et les points à améliorer. - Il identifie les innovations techniques et réglementaires du secteur d'activité de l'entreprise. - Le plan de formation est adapté aux besoins actuels et futurs de l'entreprise dont les effectifs le justifient.
	<p>C 5.3 : Mettre en place les actions d'une politique de rémunération (salaire, prime, intéressement), en accord avec les accords de branche, afin d'organiser une stratégie RH cohérente dans l'entreprise</p>		<p>C 5.3</p> <ul style="list-style-type: none"> - La stratégie RH est cohérente au regard du projet de l'entreprise. - La politique rémunération menée respecte les accords de branche.

<p>A 5.2 : Organisation du développement des compétences des salariés d'une entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la montée en compétences des apprenants - Suivi des apprentis 	<p>C 5.4 : Assurer le suivi des apprenants en organisant les séquences d'évaluation du jeune dans l'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC et les communiquer à l'autorité compétente, afin d'ajuster la progression des acquis par l'apprenant en adéquation avec le référentiel du titre/diplôme préparé</p>	<p>ME5.2 - Mise en situation professionnelle « Fonction maître d'apprentissage » - Oral (C 5.4)</p> <p>Le candidat tirera au sort une situation d'alternance qui peut être d'ordre général ou problématique. Il analysera la situation décrite et formulera des réponses ou solutions à cette dernière et ce, dans le cadre strict de son rôle de maître d'apprentissage/tuteur en entreprise, et de l'exécution de ce contrat de travail particulier.</p>	<p>C 5.4</p> <ul style="list-style-type: none"> - La séquence est correctement analysée, tant dans la maîtrise du geste professionnel que sur la motivation du jeune. - La pédagogie est adaptée et de qualité : le séquençage des apports est pensé, la progression pédagogique est articulée dans le temps - Le cadre légal du contrat d'alternance est respecté.
---	---	---	--

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle

Conditions de validation de la certification : La certification totale est obtenue par tout candidat ayant validé l'ensemble des blocs de la certification